

Empreinte carbone des ménages selon le lieu de résidence du ménage, 2019



Qu'est-ce que l'empreinte carbone des ménages ?

L'empreinte carbone des ménages mesurée dans cette analyse représente les émissions de gaz à effet de serre (GES) qui ont été générées pour répondre aux besoins de consommation courante des ménages, que ces émissions proviennent des ménages eux-mêmes (p. ex. en utilisant de l'essence) ou des secteurs d'activité qui leur fournissent les biens et services demandés (p. ex. les GES générés par la raffinerie lors de la production de l'essence). Les émissions de GES de toute la chaîne de production sont alors comptées.

L'empreinte carbone mesure les émissions occasionnées au Québec, au Canada et ailleurs sur la planète.

Cette approche permet d'attribuer les émissions de GES au ménage qui utilise en fin de compte le bien ou le service, peu importe où ces émissions ont lieu et qui les a générées.

L'empreinte carbone tient compte de plusieurs gaz : le dioxyde de carbone (CO_2), le méthane (CH_4), l'oxyde nitreux (N_2O) et les gaz fluorés¹. Elle est toutefois exprimée en « équivalent » dioxyde de carbone (éq. CO_2) pour tenir compte du potentiel de réchauffement planétaire des différents gaz. Par exemple, le méthane vaut 28 équivalent CO_2 et l'oxyde nitreux en vaut 265².

Les émissions associées aux investissements consentis par les ménages, comme la construction d'une résidence, ne font pas partie de l'analyse.

1. Les gaz fluorés sont des gaz synthétiques ayant des potentiels de réchauffement planétaire particulièrement élevé, souvent utilisés pour la réfrigération. Les émissions de gaz fluorés sont disponibles seulement pour les émissions générées en dehors du Canada. Voir la section [Méthodologie](#) pour plus de détail.

2. Voir Statistique Canada, www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=3810009701.

L'empreinte carbone qui est générée pour répondre aux besoins de consommation courante de l'ensemble des ménages au Québec s'élève à 78,4 millions de tonnes éq. CO_2 en 2019, soit 9,2 tonnes éq. CO_2 par habitant.

Plus de la moitié de l'empreinte carbone est constituée d'émissions générées au Québec. Environ 15 % des GES sont émis dans les autres provinces et territoires canadiens, et le tiers des émissions de GES sont réalisées hors Canada.

Examinons comment l'empreinte carbone varie selon que les ménages habitent ou pas dans une région métropolitaine de recensement.

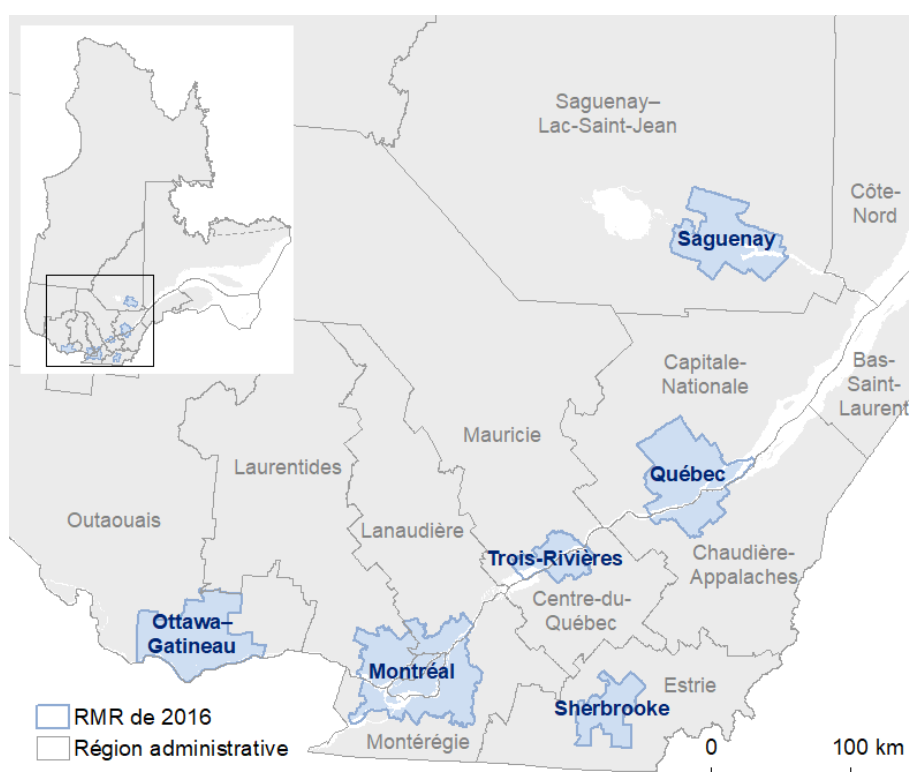
Définition³

Une **région métropolitaine de recensement (RMR)** est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants, et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants.

Les RMR considérées dans cette étude sont les 6 RMR du Recensement 2016, soit Montréal, Québec, partie québécoise d'Ottawa-Gatineau, Sherbrooke, Trois-Rivières et Saguenay. Ensemble, elles sont le lieu de résidence d'environ 72 % de la population du Québec.

Carte 1

Régions métropolitaines de recensement (RMR) de 2016, Québec



Sources : Géographie du Recensement de 2016, Statistique Canada ; régions administratives de 2024, SDA, ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

3. Statistique Canada, Dictionnaire, Recensement de la population, 2021 – Région métropolitaine de recensement (RMR) et agglomération de recensement (AR), [En ligne], [www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/ref/dict/az/Definition-fra.cfm?ID=geo009] (Consulté le 11 décembre 2024). Adaptation par l'Institut de la statistique du Québec.



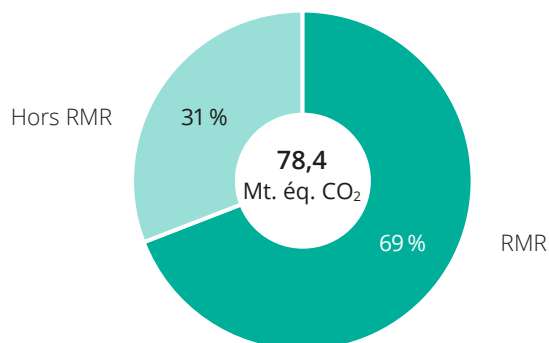
Empreinte carbone des ménages selon le lieu de résidence du ménage en 2019

L’empreinte carbone des résidents des 6 RMR présentes au Québec en 2019 représente la plus grande part de l’empreinte carbone des ménages, soit 69 %, ce qui correspond à 54,2 millions de tonnes éq. CO₂. Notons que ce territoire compte pour environ 71 % de l’ensemble des ménages et 72 % de la population du Québec.

Les ménages résidant en dehors des RMR totalisent une empreinte carbone de 24,2 millions de tonnes éq. CO₂, soit 31 % de l’empreinte carbone des ménages. Ces territoires sont le lieu de résidence d’environ 29 % des ménages, ce qui correspond à environ 28 % de la population de la province.

Figure 1

Répartition de l’empreinte carbone des ménages selon le lieu de résidence des ménages, 2019



Source : Institut de la statistique du Québec.



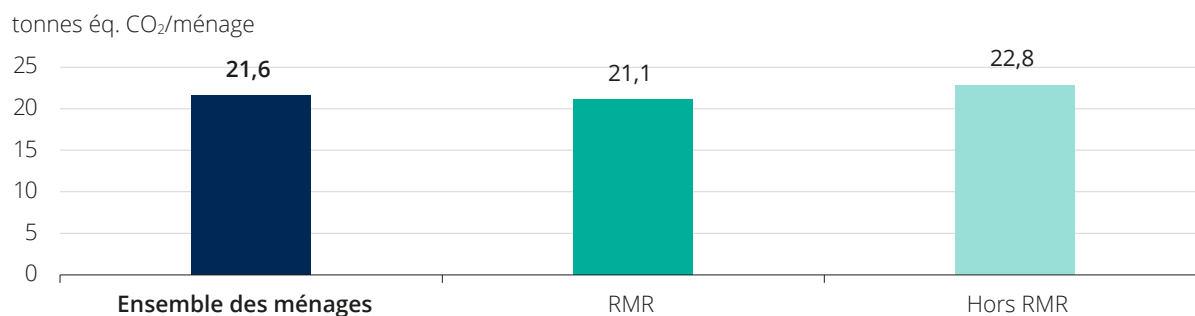
Empreinte carbone par ménage

Lorsqu’on analyse les empreintes carbone par ménage, ce sont les ménages résidant en dehors des RMR qui présentent l’empreinte carbone la plus élevée en

moyenne : 22,8 tonnes éq. CO₂ par ménage. L’empreinte carbone des ménages résidant dans les RMR est légèrement inférieure (21,1 tonnes éq. CO₂ par ménage).

Figure 2

Empreinte carbone par ménage selon le lieu de résidence du ménage, 2019



Source : Institut de la statistique du Québec.



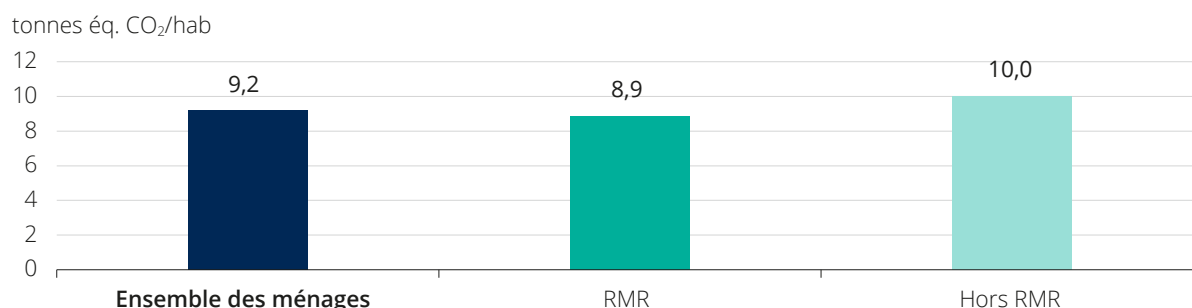
Empreinte carbone par habitant

Par habitant, l'empreinte carbone de l'ensemble des ménages revient à 9,2 tonnes d'éq. CO₂.

Les personnes qui habitent en dehors des RMR ont l'empreinte par habitant la plus élevée (10,0 tonnes éq. CO₂ en moyenne par habitant). Elles sont suivies par les résidents des RMR (8,9 tonnes éq. CO₂ en moyenne par habitant).

Figure 3

Empreinte carbone par habitant selon le lieu de résidence du ménage, 2019



Source : Institut de la statistique du Québec.

Empreinte carbone selon les catégories de dépenses et selon le lieu de résidence des ménages



Pour combler leurs besoins de consommation, les ménages effectuent différentes dépenses. Celles-ci ont été regroupées en 10 catégories afin d'en faciliter l'analyse. La description de ces catégories se trouve à la section [Méthodologie](#).

Les émissions associées à ces catégories de dépenses correspondent à la fabrication des biens et des services de même qu'à leur transport et à leur mise en marché, de façon à tenir compte des émissions de GES de toute la chaîne de production. Ainsi, l'empreinte carbone résulte des émissions générées par les producteurs et de celles générées par les fournisseurs de ces producteurs, ajoutées à celles des fournisseurs des

fournisseurs, et ainsi de suite. Ces émissions sont liées aux processus de production (agricoles, industriels, etc.), et aux combustibles fossiles que les producteurs et leurs fournisseurs consomment, notamment pour chauffer leurs bâtiments, transporter leurs produits ou leurs employés.

De cette façon, les émissions relatives à un bien alimentaire tiennent compte des émissions du transformateur alimentaire, du secteur agricole qui fournit les ingrédients (p. ex., les GES émis lors de la production de blé), du secteur commercial (p. ex. le service de vente en épicerie), du secteur des transports (p. ex. la combustion d'énergie fossile des camions de livraison), etc.

Analyse selon que les ménages habitent dans les RMR ou pas

La catégorie de dépenses *Énergie et combustibles* est celle qui génère la plus grande empreinte carbone, peu importe le lieu de résidence des ménages. Elle se compose des GES directement émis par les ménages (p. ex. l'huile de chauffage, le carburant brûlé dans les véhicules ou les tondeuses) et des GES émis par les secteurs d'activité auprès desquels les ménages s'approvisionnent en biens et services énergétiques (p. ex. la station-service et la raffinerie, qui produisent aussi des GES pour répondre à la demande des ménages).

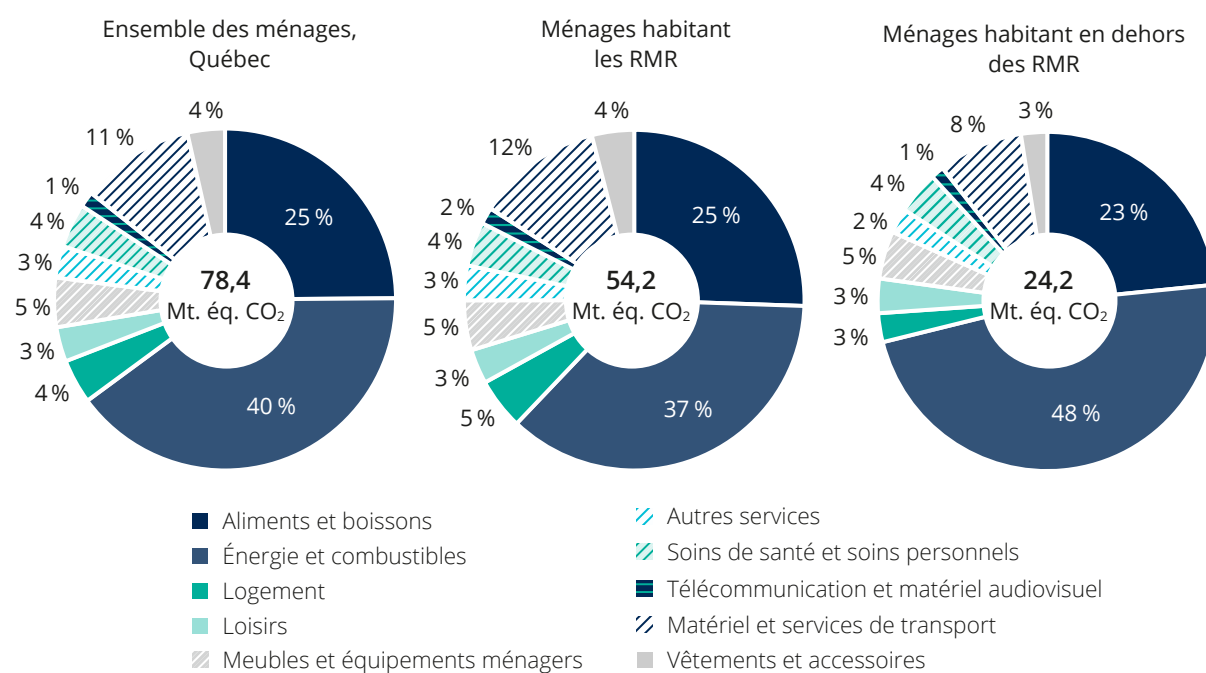
La catégorie de dépenses *Aliments et boissons* occupe le deuxième rang pour ce qui est de la plus grande empreinte carbone générée, et ce, peu importe le lieu de résidence des ménages. Elle est suivie par la catégorie *Matériel et services de transport*, qui comporte l'achat de véhicules, les pièces de rechange, les services d'entretien de ces véhicules, ainsi que les services de transport tels que le transport urbain de passagers, interurbain, ferroviaire, aérien, maritime⁴, etc

Bien que l'ordre de ces catégories de dépenses soit le même, peu importe le lieu de résidence des ménages, l'empreinte carbone associée à la catégorie *Énergie et combustibles* est proportionnellement beaucoup plus importante chez les ménages résidant en dehors des RMR (48 % de leur empreinte carbone contre 37 % chez les ménages résidant dans les RMR). De plus, chez les ménages résidant en dehors des RMR, l'utilisation de carburant pour véhicules est responsable des trois quarts de l'empreinte carbone de la catégorie *Énergie et combustibles*, alors que cette proportion est de deux tiers pour les ménages résidant dans les RMR.

L'empreinte carbone associée aux dépenses de la catégorie *Matériel et services de transport* occupe proportionnellement une place plus importante chez les ménages habitant dans les RMR que chez les ménages résidant en dehors des RMR.

Figure 4

Répartition des empreintes carbone des ménages selon les catégories de dépenses, 2019



Source : Institut de la statistique du Québec.

4. Services de transport achetés par les ménages au Québec, peu importe s'ils sont utilisés dans la province ou non.

Pour mieux comprendre ce constat, les empreintes carbone des sous-catégories de dépenses ont été analysées plus en détail.

Il apparaît que l'empreinte carbone associée à la détention ou à la location de **véhicules personnels** et aux services relatifs à ces véhicules (réparation, entretien, pièces de rechange, stationnement, etc.) suit relativement bien la proportion de la population habitant ou non les RMR.

La situation est très différente pour les **services de transport**. En effet, les dépenses des ménages résidant dans les RMR qui, rappelons-le, représentent 72 % de la population, génèrent un peu plus de 90 % de l'empreinte carbone associée aux services de transport en commun urbains et interurbains, de transport aérien, ferroviaire, maritime ou par taxi.

Plus précisément, le service de transport aérien compte pour 41 % de l'empreinte carbone de la catégorie *Matériel et services de transport* chez les ménages des RMR (ou 5 % de leur empreinte carbone totale), tandis qu'il compte pour 11 % chez les ménages résidant hors RMR (ou 1 % de leur empreinte carbone totale).

Chez les résidents des RMR, la catégorie de dépenses *Logement* occupe le quatrième rang pour ce qui est de la plus grande empreinte carbone générée. Cette catégorie de dépenses comprend le loyer ainsi que les services d'entretien, de réparation et de sécurité du logement, en plus des services d'hébergement. Chez les personnes qui résident en dehors des RMR, il s'agit plutôt de la catégorie *Meubles et équipements ménagers*.

Lorsqu'on analyse les empreintes carbone en **valeurs absolues**, on remarque que l'empreinte carbone associée à la catégorie *Aliments et boissons* est 2,4 fois plus élevée pour les ménages résidant dans les RMR que pour les ménages résidant en dehors. Ce rapport reflète celui de la population et des ménages résidant dans les RMR ou hors RMR.

Par contre, en ce qui concerne la catégorie *Énergie et combustibles*, l'empreinte carbone est seulement 1,7 fois plus élevée pour les ménages résidant dans les RMR que pour les ménages résidant en dehors.

Tableau 1

Empreinte carbone des ménages selon le lieu de résidence des ménages et selon les catégories de dépenses, 2019

	Ensemble des ménages	RMR	Hors RMR
	M tonnes éq. CO ₂		
Aliments et boissons	19,5	13,8	5,7
Énergie et combustibles	31,4	19,8	11,6
Carburant pour véhicules	21,6	13,0	8,6
Autres combustibles, gaz naturel, électricité	9,8	6,8	3,0
Logement	3,3	2,6	0,7
Loisirs	2,6	1,8	0,8
Meubles et équipements ménagers	3,7	2,6	1,1
Autres services	2,4	1,8	0,6
Soins de santé et soins personnels	3,3	2,3	1,0
Télécommunication et matériel audiovisuel	1,2	0,9	0,3
Matériel et services de transport	8,4	6,5	2,0
Véhicules personnels et services pour véhicules personnels (achat et location de véhicules, stationnement, réparation et entretien, pièces, autres services liés à l'utilisation de véhicules)	4,5	2,9	1,6
Services de transport (ferroviaire, urbain, interurbain, taxi, aérien, maritime, autres services de transport)	4,0	3,6	0,3
Vêtements et accessoires	2,8	2,2	0,6
Empreinte carbone totale	78,4	54,2	24,2

Source : Institut de la statistique du Québec.

Analyse par habitant

L'analyse de l'empreinte carbone par habitant selon les catégories de dépenses révèle les mêmes constats que ceux qui concernent l'empreinte carbone totale, à savoir une prépondérance de l'empreinte carbone liée à la catégorie *Énergie et combustibles* chez les personnes qui résident en dehors des RMR (4,8 tonnes éq. CO₂ par habitant contre 3,2 tonnes éq. CO₂ par habitant dans les RMR). Les données détaillées montrent que cette différence est particulièrement marquée au niveau des carburants pour véhicules : 3,6 tonnes éq. CO₂ par habitant hors RMR contre 2,1 tonnes éq. CO₂ par habitant dans les RMR.

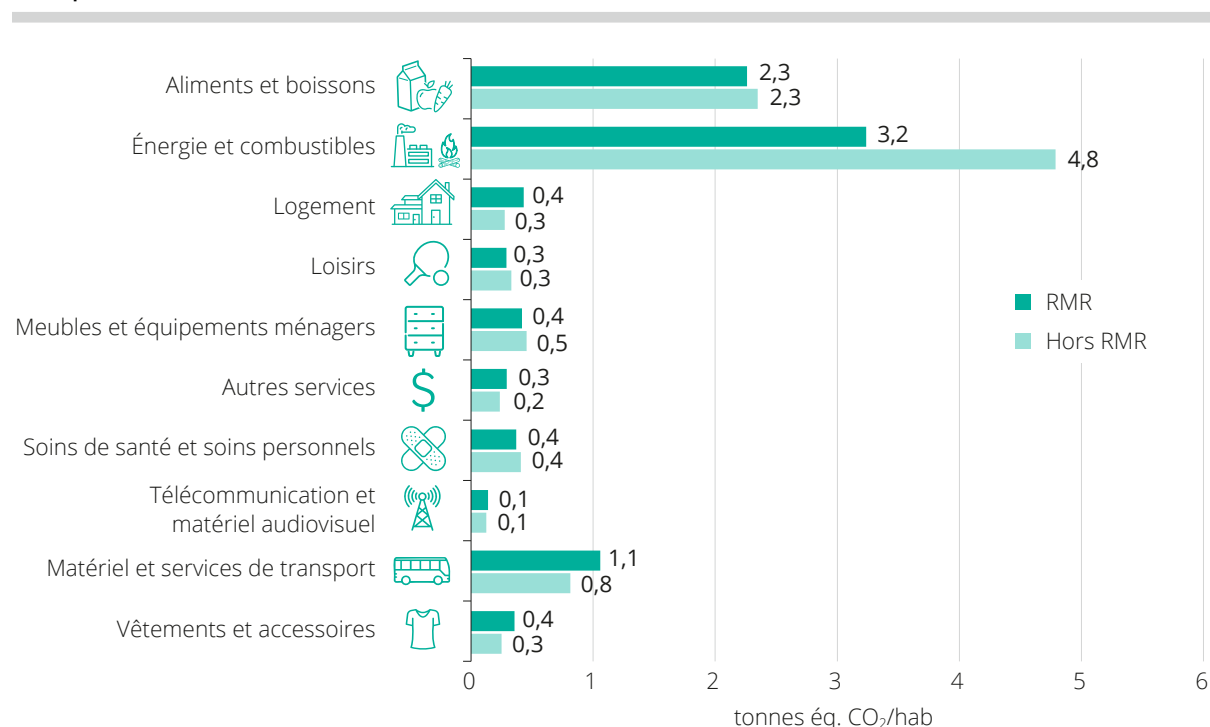
À l'inverse, les résidents des RMR ont une empreinte carbone par habitant liée à la catégorie *Matériel et service de transport* plus importante que les personnes qui résident en dehors des RMR. Cela s'explique par l'empreinte carbone pour les services de transport. Plus

précisément, on constate que l'empreinte carbone du **transport urbain de passagers** d'un habitant de RMR est 12 fois plus élevée que celle d'une personne qui réside en dehors des RMR. Pour le **transport aérien**, le rapport est de 5 (données non présentées). L'empreinte carbone liées à **l'achat ou à la location de véhicules personnels et aux services** s'y rattachant est par contre plus faible chez les habitants des RMR que chez les personnes qui résident en dehors.

Rappelons que l'empreinte carbone par habitant est de 8,9 tonnes éq. CO₂ en moyenne par habitant pour les ménages résidant dans les RMR et de 10,0 tonnes éq. CO₂ en moyenne par habitant pour les ménages résidant en dehors des RMR.

Figure 5

Empreinte carbone par habitant selon le lieu de résidence du ménage et selon les catégories de dépenses, 2019



Source : Institut de la statistique du Québec.

Tableau 2

Empreinte carbone par habitant selon le lieu de résidence des ménages et selon les catégories de dépenses, 2019

	Ensemble des ménages	RMR	Hors RMR
	tonnes équ. CO ₂ /habitant		
Aliments et boissons	2,3	2,3	2,3
Énergie et combustibles	3,7	3,2	4,8
Carburant pour véhicules	2,5	2,1	3,6
Autres combustibles, gaz naturel, électricité	1,1	1,1	1,2
Logement	0,4	0,4	0,3
Loisirs	0,3	0,3	0,3
Meubles et équipements ménagers	0,4	0,4	0,5
Autres services	0,3	0,3	0,2
Soins de santé et soins personnels	0,4	0,4	0,4
Télécommunication et matériel audiovisuel	0,1	0,1	0,1
Matériel et services de transport	1,0	1,1	0,8
Véhicules personnels et services pour véhicules personnels (achat et location de véhicules, stationnement, réparation et entretien, pièces, autres services liés à l'utilisation de véhicules)	0,5	0,5	0,7
Services de transport (ferroviaire, urbain, interurbain, taxi, aérien, maritime, autres services de transport)	0,5	0,6	0,1
Vêtements et accessoires	0,3	0,4	0,3
Empreinte carbone totale	9,2	8,9	10,0

Source : Institut de la statistique du Québec.

Part relative de l'empreinte carbone selon que les ménages habitent dans les RMR ou pas

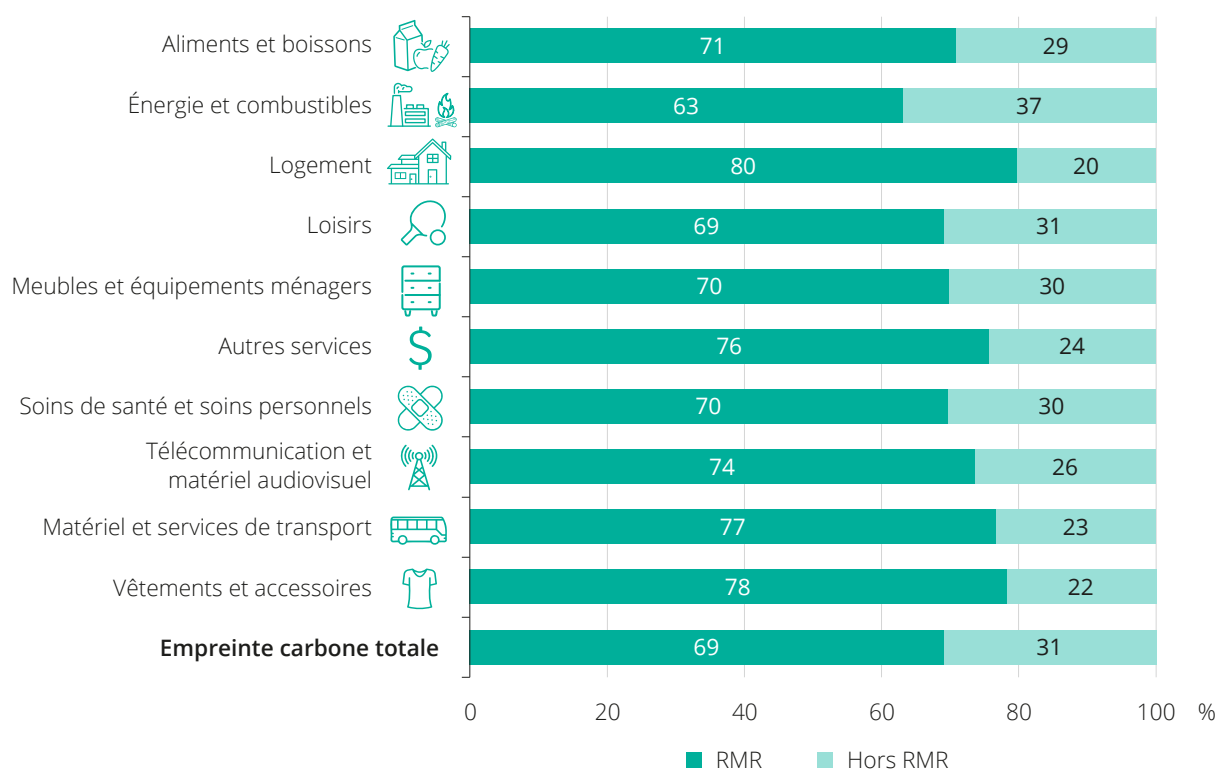
Pour la majorité des catégories de dépenses, la proportion de l'empreinte carbone totale attribuable aux résidents des RMR est semblable à la proportion de la population qui y habite, soit environ 72 %.

On observe cependant quelques différences : pour les catégories de dépenses *Logement*, *Matériel et services de transport*, *Autres services* et *Vêtements et accessoires*, la

part de l'empreinte carbone attribuable aux résidents des RMR est plus élevée (entre 76 % et 80 %) que la part de la population (72 %). À l'inverse, cette part est inférieure pour la catégorie de dépenses *Énergie et combustibles* (63 %).

Figure 6

Répartition de l'empreinte carbone des différentes catégories de dépenses des ménages selon le lieu de résidence des ménages, 2019



Source : Institut de la statistique du Québec.

Conclusion

Environ 69 % de l'empreinte carbone totale des ménages est attribuable aux dépenses des habitants des RMR de Montréal, Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières, Saguenay et la partie québécoise d'Ottawa-Gatineau, qui représentent environ 72 % de la population québécoise.

Peu importe le lieu de résidence des ménages, la catégorie de dépenses *Énergie et combustibles* est celle qui génère la plus grande empreinte carbone, suivie par les catégories *Aliments et boissons* et *Matériel et services de transport*.

Bien qu'il n'existe pas de grande démarcation entre l'empreinte carbone par habitant des personnes résidant dans des RMR (8,9 tonnes éq. CO₂ en moyenne par habitant) ou en dehors (10,0 tonnes éq. CO₂ en moyenne par habitant), on remarque que la composition de leurs

empreintes diffère. En effet, pour les résidents et résidentes des RMR, l'empreinte carbone liée à la catégorie *Énergie et aux combustibles* occupe une place importante, mais de moins grande ampleur que chez les personnes qui résident en dehors des RMR. Chez les résidents et résidentes des RMR, la part de l'empreinte liée à la catégorie *Matériel et services de transport* est plus importante que chez les personnes qui résident en dehors des RMR, et ce, en raison de l'empreinte carbone liée aux services de transport (p. ex. transport urbain de passagers, transport aérien, etc.).

En raison des limites associées aux données de l'*Enquête sur les dépenses des ménages*, il n'est pas possible, pour l'année 2019, de calculer une empreinte carbone distincte pour les habitants des chacune des RMR.

Méthodologie

Méthode et sources de données

L'estimation de l'empreinte carbone repose sur une approche de consommation qui attribue au consommateur final les émissions de gaz à effet de serre produites au Québec et à l'extérieur de la province. L'Institut de la statistique du Québec a choisi une approche macroéconomique, qui permet de calculer les émissions de GES tout le long de la chaîne de production pour une année donnée. Les analyses de cycle de vie ne sont donc pas utilisées.

Les besoins des consommateurs et des consommatrices, matérialisés par leurs dépenses, constituent le point de départ des estimations de l'empreinte carbone.

Pour établir l'empreinte carbone selon les caractéristiques des ménages, l'Institut utilise les jeux de données macroéconomiques produits par Statistique Canada et par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ainsi que les données d'enquête :

- Le compte des émissions de GES (Canada et provinces)⁵ ;
- Le contenu en émissions de dioxyde de carbone des échanges internationaux⁶ ;
- Les dépenses personnelles des ménages (demande finale) issues des tableaux des ressources et des emplois⁷ ;
- L'*Enquête sur les dépenses des ménages* de Statistique Canada⁸, à titre d'allocateur pour les dépenses selon les caractéristiques de ménage ;
- Les données du commerce international (Canada et provinces)⁹.

L'estimation de l'empreinte carbone repose également sur un modèle élaboré par l'Institut, le Modèle intersectoriel du Québec (MISQ)¹⁰ qui s'appuie lui-même sur les tableaux des ressources et des emplois. Le modèle

évalue l'incidence économique et environnementale des dépenses en déterminant de quelle façon la demande de produits se propage entre les secteurs d'activité sollicités directement et indirectement. Cette répartition s'effectue en fonction de cycles successifs de recettes et de dépenses, processus connu sous l'appellation de « propagation de la demande ». C'est grâce à ce modèle qu'il est possible d'estimer les émissions générées tout au long de la chaîne de production.

Le Modèle intersectoriel du Québec est adapté pour prendre en considération de l'activité économique issue du reste du Canada. Il permet ainsi de tenir compte de tous les échanges entre le Québec et les autres provinces et territoires canadiens et de leurs effets sur l'empreinte carbone des ménages du Québec. Il s'agit d'une bonification par rapport aux estimations de l'empreinte carbone précédemment diffusées (années de référence 2017 et 2018).

La portion de l'empreinte carbone au Québec et dans le reste du Canada permet de calculer les émissions de GES associées aux dépenses des ménages en carburant et autres combustibles, ainsi que les émissions liées aux activités que les entreprises, les institutions sans but lucratif et les différents ordres de gouvernement doivent mettre en branle pour satisfaire la demande des ménages. Ces émissions de GES sont basées sur les modèles intersectoriels précités et sur des intensités GES associées aux différents secteurs d'activité, au Québec et dans le reste du Canada. On compte des intensités GES pour plus de 230 secteurs d'activité.

La portion de l'empreinte carbone relative aux produits importés pour répondre à la demande des ménages et aux entreprises qui leur fournissent les biens et services, est calculée en associant à chaque produit importé une intensité GES propre aux secteurs d'activité des pays fournisseurs. Ces intensités sont fournies par l'OCDE qui calcule les émissions complètes liées à la demande

5. [Compte des émissions de gaz à effet de serre \(GES\) par secteur et par gaz, Québec, 2009-2022](#). On préfère ces données à celles des inventaires de GES. En effet, bien qu'officielles, les données d'inventaire ne suivent pas les mêmes concepts que les données économiques utilisées pour l'estimation de l'empreinte carbone. Elles ne permettraient notamment pas de construire les intensités en émissions de GES des différents secteurs d'activité économique qui produisent les biens et services achetés par les ménages.

6. OCDE, communication personnelle, juillet 2024.

7. [Tableaux des ressources et des emplois](#) (statcan.gc.ca).

8. [Enquêtes et programmes statistiques – Enquête sur les dépenses des ménages \(EDM\)](#) (statcan.gc.ca).

9. Statistique Canada, Division du commerce et des comptes internationaux. Institut de la statistique du Québec, Direction des statistiques économiques.

10. Pour plus de détail sur le MISQ voir la page statistique.quebec.ca/fr/document/modele-intersectoriel-du-quebec.

finale des pays, y compris les émissions imputables à la production des biens ainsi qu'à la navigation internationale, maritime ou aérienne.

Les intensités GES québécoises, canadiennes et internationales des différents secteurs d'activité constituent des moyennes par secteur ; elles ne sont pas propres à un produit en particulier. Ainsi, lorsque l'empreinte carbone des produits alimentaires est plus importante pour un groupe de ménages plutôt qu'un autre, c'est en raison du volume des dépenses plus élevé pour ces produits, et non parce que le premier groupe de ménages achète des biens qui occasionnent davantage d'émissions de GES. Il n'est pas possible de détailler les émissions de GES par produit dans le cadre de ce calcul macroéconomique de l'empreinte carbone.

Dépenses

Les dépenses à la base du calcul de l'empreinte carbone sont les dépenses courantes des ménages. Ces dépenses de consommation sont constituées par les biens et services qui sont consommés par le ménage dans l'année suivant leur achat. Exceptionnellement, l'achat de véhicules automobiles et d'ameublement est inclus. **Les dépenses de construction résidentielle ou d'autres investissements ne font pas partie** des dépenses courantes de consommation.

Les dépenses totales sont issues des tableaux des ressources et des emplois¹¹ de Statistique Canada, puis réparties en 10 catégories :



Aliments et boissons : produits alimentaires ; boissons non alcoolisées ; boissons alcoolisées ; produits du cannabis pour usage non médical ; tabac ; services de restauration.



Énergie et combustibles : électricité ; gaz naturel ; autres combustibles ; carburants et lubrifiants. Cette catégorie inclut les biocombustibles tels que le bois.



Logement : loyers payés pour le logement ; loyers imputés pour le logement ; fournitures pour travaux d'entretien et de réparation du logement ; services pour l'entretien et les réparations du logement ; autres services liés au logement et à la propriété ; services d'hébergement.



Loisirs : biens durables pour loisirs de plein air ; instruments de musique et biens durables destinés aux loisirs d'intérieur ; jeux, jouets et passe-temps ; articles de sport, matériel de camping et matériel pour activités de plein air ; produits pour jardins, plantes et fleurs ; animaux de compagnie et aliments ; services vétérinaires et autres services pour animaux de compagnie ; services récréatifs et sportifs, services de radiotélévision ; cinémas ; services de photographie ; autres services culturels ; jeux de hasard ; livres ; journaux et publications périodiques ; imprimés divers, papeterie et matériel de dessin.



Matériel et services de transport : voitures neuves ; camions, fourgonnettes et véhicules utilitaires sport neufs ; véhicules automobiles usagés ; autres véhicules ; pièces de rechange et accessoires pour véhicules ; entretien et réparation de véhicules automobiles ; stationnement ; location de véhicules automobiles ; autres services liés à l'utilisation de véhicules ; transport ferroviaire ; transport urbain de passagers ; transport interurbain par autobus ; transport par taxi et limousine ; transport aérien ; transport maritime ; autres services de transport.



Meubles et équipements ménagers : meubles et articles d'ameublement ; tapis et revêtements de sol divers ; articles de ménage en textiles ; gros appareils ménagers ; petits appareils électroménagers ; gros outillage et matériel ; petit outillage et accessoires divers ; autres produits ménagers semi-durables ; autres produits ménagers non durables ; réparation d'articles personnels et ménagers sauf véhicules automobiles ; location et crédit-bail d'articles personnels et ménagers sauf véhicules automobiles.



Services (autres) : alimentation en eau et services publics d'hygiène ; services postaux ; enseignement ; assurance ; frais de prêt et de dépôts imputés ; frais financiers payés ; caisse de retraite en fiducie ; fonds communs de placement ; garde d'enfants ; autres services sociaux ; services funèbres et autres services funéraires ; services juridiques et autres.



Soins de santé et soins personnels : produits pharmaceutiques et autres produits médicaux ; produits du cannabis pour usage médical ; appareils et matériel thérapeutiques ; services de soins ambulatoires ; services hospitaliers ; services de soins corporels ; appareils électriques pour soins corporels ; autres appareils, articles et produits pour soins corporels.

11. [Tableaux des ressources et des emplois](https://statcan.gc.ca) (statcan.gc.ca).



Télécommunication et matériel audiovisuel : matériel de télécommunication ; services de télécommunication ; matériel de traitement de l'information ; matériel audiovisuel et photographique ; supports d'enregistrement.



Vêtements et accessoires : vêtements ; nettoyage d'articles d'habillement ; tissus pour habillement et autres articles et accessoires d'habillement ; chaussures ; articles de bijouterie et horlogerie ; autres effets personnels.

Tableau 3

Dépenses de consommation finale des ménages selon les catégories de dépenses et le lieu de résidence des ménages, Québec, 2019

	Ensemble des ménages	RMR	Hors RMR
	M\$		
Aliments et boissons	54 570	38 645	15 925
Énergie et combustibles	15 767	10 165	5 603
Logement	51 746	40 262	11 484
Loisirs	16 471	11 254	5 217
Meubles et équipements ménagers	14 014	9 883	4 131
Autres services	34 103	25 566	8 536
Soins de santé et soins personnels	18 410	13 114	5 296
Télécommunication et matériel audiovisuel	9 571	7 029	2 542
Matériel et services de transport	33 452	22 812	10 640
Vêtements et accessoires	13 296	10 400	2 896
Ensemble des dépenses de consommation finale	261 399	189 130	72 270

Sources : Institut de la statistique du Québec.

Ménages

Les dépenses analysées sont celles qui sont réalisées au Québec sans tenir compte du lieu de résidence des ménages (Québec ou hors Québec). Elles excluent les dépenses de voyage des ménages québécois réalisées à l'extérieur du Québec, mais incluent les dépenses réalisées au Québec par les personnes résidant dans les autres provinces canadiennes ou à l'étranger (p. ex. les touristes). Ainsi, les dépenses et les émissions de GES liées à un voyage en avion seront incluses si les ménages, québécois ou non, ont acheté leurs billets d'avion au Québec. Si les billets d'avion sont achetés à Paris, par exemple, cette dépense et les GES associés ne seront pas inclus dans l'étude. L'inclusion des dépenses des personnes non résidentes représente 3,8 % des dépenses des ménages en 2019 et elle contrebalance une bonne partie des dépenses de voyage de la population québécoise en dehors de la province (4,2 % des dépenses des ménages en 2019). Les ménages pris en considération sont donc légèrement différents des ménages qui sont visés par *l'Enquête sur les dépenses*

des ménages (EDM) de Statistique Canada dont on tire des allocateurs pour distribuer les dépenses selon les caractéristiques de ménage.

L'estimation du nombre de ménages au Québec provient de l'EDM. Cette enquête exclut les pensionnaires d'établissements institutionnels, les membres des Forces canadiennes vivant dans des camps militaires et les personnes vivant dans les réserves indiennes. À l'échelle canadienne, ces exclusions représentent environ 2 % de la population.

Pour ces deux raisons, les résultats par ménage doivent être interprétés avec prudence.

Pour calculer l'empreinte carbone par habitant, on estime le nombre de personnes dans chaque groupe de ménages en répartissant la population totale du Québec au 1^{er} janvier 2020 (8 537 376 individus) selon les parts des personnes vivant dans les ménages selon les caractéristiques de l'EDM.

Gaz à effet de serre

Au Québec et au Canada, l'empreinte carbone tient seulement compte des émissions de 3 gaz, soit le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄) et l'oxyde nitreux (N₂O). En effet, les données sur les autres gaz, tels les gaz fluorés, ne sont pas disponibles à l'échelle des secteurs d'activité canadiens, car leurs quantités sont trop faibles.

Alors que dans les résultats précédemment diffusés par l'ISQ (années de référence 2017 et 2018), les émissions hors Canada ne tenaient compte que du dioxyde de carbone émis lors de la combustion de carburant, il est maintenant possible d'inclure les émissions de CO₂ provenant des processus industriels, ainsi que les émissions de méthane, d'oxyde nitreux et de gaz fluorés. Il s'agit d'une nouveauté par rapport aux résultats précédemment diffusés.

Précaution dans l'interprétation des résultats

Des bonifications ont été apportées aux méthodes de calcul depuis la diffusion des résultats pour les années de référence 2017 et 2018. De plus, les émissions de GES en dehors du Canada incluent dorénavant plus de gaz à effet de serre de même que les émissions découlant d'usages non énergétiques des produits (p. ex. émissions industrielles). Les émissions canadiennes de GES ont également été révisées depuis les précédentes publications.

L'estimation de l'empreinte carbone ne tient pas compte des émissions générées lors de la fin de vie du produit (décomposition, incinération, etc.).

La portion québécoise et canadienne de l'empreinte carbone ne tient pas compte des gaz fluorés, faute de données. L'estimation de l'empreinte carbone totale est ainsi sous-estimée.

Le nombre de ménages et d'habitants associés à ces ménages, ainsi que les empreintes carbone qui en découlent doivent être interprétés avec prudence.

Les dépenses à l'origine de l'empreinte carbone sont celles qui sont réalisées au Québec sans tenir compte du fait que le lieu de résidence des ménages soit au Québec ou hors Québec. Elles incluent les dépenses des non-résidents (ex. touristes), mais sont contrebalancées en bonne partie par l'exclusion des dépenses des Québécois à l'étranger. Ainsi, bien qu'imparfaite, l'estimation de l'empreinte carbone selon que les ménages habitent ou pas dans les RMR reste valable.

Autres publications d'intérêt

[Empreinte carbone des ménages selon l'âge de la personne de référence du ménage, 2019](#)

[Empreinte carbone des ménages selon le type de ménage, 2019](#)

[Empreinte carbone des ménages selon le quintile de revenu avant impôt, 2019](#)

Remerciements

Van Phu N'guyen, Guillaume Marchand, Banie Naser Outchiri, Jérémy Paiement, Marie-Hélène Provençal, Gabrielle Lafond-Bélanger, Pierre-Luc Labonté, Charles-Éric Lévesque, Hosni Boughanmi, Ariane Vézina, Sarah Roy-Milliard et Narcia Rakotomalala.

Notice bibliographique suggérée

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2025). *Empreinte carbone des ménages selon le lieu de résidence du ménage, 2019*, [En ligne], L'Institut, 15 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/empreinte-carbone-menages-2019-lieu-residence.pdf].

Ce bulletin a été réalisé à l'Institut de la statistique du Québec par :

Sophie Brehain

Direction de statistiques sectorielles et du développement durable :

Patrick Monsengo

Révision linguistique et édition :

Direction de la diffusion et des communications

Pour plus de renseignements :

Centre d'information et de documentation
Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone :
418 691-2401
1 800 463-4090 (Canada et États-Unis)

Courriel : cjd@stat.gouv.qc.ca

Site Web : statistique.quebec.ca

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
1^{er} trimestre 2025
ISBN 978-2-555-00695-9 (en ligne)

© Gouvernement du Québec
Institut de la statistique du Québec, 2025

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.
statistique.quebec.ca/fr/institut/nous-joindre/droits-auteur-permission-reproduction